

Sur l'affaire du vol Air France Paris – Bamako, 17 avril 2007

Témoignage de Madame Marie-Françoise Durupt

<http://www.millebords.org/spip.php?article6451>

8 juin 2007

J'ai été victime des agissements de la police de Roissy un samedi, le 28 Avril, sur le vol de Air France PARIS BAMAKO, lors d'une expulsion de deux Maliens.

Sur ce vol, après un embarquement sans problème avec simplement 1/2 h de retard, nous sommes acheminés en bus au fond de l'aéroport. Une voiture de police à l'arrière de l'avion éveille mon attention, je m'installe et constate la présence de deux personnes noires entourées de 4 à 6 personnes en civil. Je suppose que ce sont des policiers encadrant des Maliens expulsés, mais je ne dis rien et je ne pose pas de questions. Je suis fatiguée, je viens d'enterrer la veille mon père et faire plusieurs heures de train, je ne pense qu'à dormir.

Le commandant de bord annonce le départ de l'avion dans quelques minutes. A ce moment les deux maliens se mettent à crier qu'ils ne veulent pas partir, les personnes qui les encadrent les ceignent violemment et leur mettent des coussins sur la bouche pour les empêcher de crier ! Aussitôt des voyageurs Maliens qui sont en majorité se lèvent, manifestent leur mécontentement et nous demandent de nous lever également pour empêcher l'expulsion de ces deux personnes.

Evidemment je me suis levée, j'étais placée quelques rangs devant eux et j'ai exprimé mon désaccord sur les méthodes, la présence policière dans l'avion et que je n'avais pas payé un billet Air France pour participer aux expulsions honteuses. Le commandant de bord intervient rapidement et décide de ne pas partir tant que les Maliens et la police sont à bord. Il est applaudi et nous attendons dans le calme la descente des personnes : ils sont descendus.

Tout se calme on s'apprête à partir mais 5 minutes après, ils sont remontés à l'arrière avec brutalité et réinstallés à leur place et accompagnés par de nombreux policiers en uniforme. Cette fois-ci, des voyageurs sont déplacés, en particulier, une famille et des enfants pour les mettre plus en avant pour les protéger des bousculades et qu'ils ne soient pas témoins des agissements de la police !!!

Enervement de nouveau et attroupement autour des jeunes Maliens mais toujours sans violence, uniquement en paroles. Certains prennent des photos. Enervement de la police qui confisque des appareils et qui attend, soi disant, un grand chef !!

Celui-ci arrive et décide de descendre les Maliens à condition qu'on dénonce les personnes qui ont initié l'émeute !!! Ils ne peuvent pas descendre la moitié des passagers donc ils décident de descendre deux personnes un Malien de 45 ans et moi-même âgée de 60 ans !!! (D'ailleurs un policier me dira plus tard que c'était pour montrer « qu'on n'est pas raciste ! »)

Devant le nombre de policiers et la menace d'être descendu plus personne ne dit rien. Je demande à voir le commandant mais les policiers sont menaçants et me disent que de toute façon, chaque minute perdue aggrave ma situation et que de toute façon je serai descendue par la force ! Je ne peux plus rien faire et je suis descendue avec mes bagages et mise en garde à vue avec mon homologue Malien...

Il est entre 18h et 18h30 lorsque nous arrivons au poste de police Roissy. A partir de ce moment le temps ne nous appartient plus, ils vous baladent en permanence, ils commencent par une fouille de vos affaires vous retirent tout ce qui peut être soi-disant dangereux, lunettes, montre, soutien gorge, bas, lacets, vous n'avez plus rien, vous n'êtes plus rien, plus aucun repère, vous n'avez le droit de ne rien dire. Ils préviennent mon employeur, et j'ai le droit de voir un médecin, qui constate une tension très élevée.

Au bout d'un certain temps, ils me demandent de passer dans leur bureau et me disent que si je reconnais que je suis l'instigatrice de l'émeute tout ira plus vite, ce que je refuse en disant que je ne

suis pas à l'origine de "l'émeute" mais que j'ai participé à cette manifestation de mécontentement au même titre que les autres voyageurs et que je n'ai pas bougé de ma place !

Mon homologue Malien a la même position, donc on nous renvoie dans la salle d'attente, avec les deux Maliens qui devaient être expulsés, je suis reconvoquée pour faire ma déposition, je réitère mes propos, ma honte de participer malgré moi à cette pratique de la police Française et mon désaccord de payer un billet pour un vol régulier qui sert de prison.

On m'annonce que je suis donc en garde à vue pour minimum 24h sinon plus, avec peut être une comparution immédiate, que je vais être conduite menottée au dépôt pour passer la nuit ! J'attends encore un certain temps puis je suis menottée et accompagnée de 3 policiers à travers les couloirs de l'aéroport, puis en voiture conduite à toute allure sans attacher les ceintures, la police est au-dessus des lois, mais je ne dis rien !

Je me retrouve donc en cellule bien sale vers 24h après avoir subi encore l'inventaire de toutes mes affaires, sur une planche sans couverture et lumière bien braquée sur vous pour vous empêcher de dormir. Heureusement j'étais une femme et j'étais donc toute seule dans la cellule, mais le monsieur malien s'est retrouvé avec un jeune alcoolique donc dans l'impossibilité de s'allonger ! Les conditions sanitaires lamentables et même pas d'eau pour se laver au minimum les mains !

Le lendemain matin évidemment pas de petit déjeuner, juste un jus d'orange et nous passons tous les deux aux prises de photos et empruntes multiples pour être fichés. Le policier pense que nous devrions être libérés vers 12h. Mais les heures passent et nous n'avons aucune information, je m'inquiète de l'heure pour pouvoir prendre l'avion de 16h40 mais apparemment les policiers ne semblent pas avoir d'information. Je commence à craindre de passer une autre journée de garde à vue.

Vers 17h, un brigadier de police vient nous avertir que nous sommes libres mais convoqués le 3 juillet à 9h, au tribunal de Bobigny, pour être jugés des faits suivants : d'avoir à Roissy le 28/04/07 en tout cas sur le territoire national et depuis temps n'emportant pas prescription (je ne comprends pas ces termes !) provoqué directement Mr DIAKITE Ibrahima et Monsieur FOFONA Samba, tous deux reconduits à la frontière, ainsi que les autres passagers du vol Air France.....à la rébellion par des cris et discours publics en vue de faire opposer une résistance violente à des personnes dépositaires de l'autorité publique, etc., faits prévus par l'ART 433-10 al.1 du code pénal et réprimés par le même article.

Voilà où j'en suis à 17 h. L'avion est parti et nous devons rester une nuit de plus sur Roissy. Heureusement nous avons trouvé à Air France une hôtesse qui, vu les circonstances, ne nous a fait payer que le changement de billet soit 80 euros. L'information qui avait été donnée au personnel c'est qu'on était descendus de notre plein gré, ne voulant pas cautionner cette expulsion !!!

Voilà ! Je crois que ce genre de pratique doit se répéter régulièrement et en particulier le samedi car il y a moins de passagers ! Je suis donc à votre disposition pour de plus amples informations afin de faire connaître au public les agissements et les méthodes inhumaines de notre police.

Marie-Françoise Durupt